

CCAS DE BOISSEUIL

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CCAS DE BOISSEUIL (Haute-Vienne)

Nombre de membres
En exercice : 9
Présents : 5
Votants : 5

L'an deux mil vingt-six, le 26 février le conseil d'administration, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la Vice-Présidence de Mme Eliane BRAILLON

Date de convocation du Conseil d'Administration : 06 février 2026

PRESENTS : Annick BOURGEOIS, Eliane BRAILLON, Martine ASTIER, Serge RENAT, Joël LARROQUE

EXCUSÉS : Philippe JANICOT, Dominique PEYROT

ABSENTES : Marie-Christine DESCHAMPS, Sylvie ROMECH

Secrétaire de séance : Annick BOURGEOIS

2. Demande d'aide financière

La demande d'aide financière exceptionnelle sollicitée par un administré domicilié sur la commune est présentée.

Il est proposé au conseil d'administration de verser la somme de 300 €, maximum autorisé par le règlement intérieur du CCAS et correspondant à près de 3 mois de cotisations, directement auprès de la mutuelle APRIL, suivant l'avis favorable de l'assistante sociale de la CPAM.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
5	5	0	0

Le CCAS, après en avoir délibéré, décide :

- **de verser l'aide financière de 300 €,**
- **d'autoriser la Vice-Présidente du CCAS à signer les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget annexe du CCAS de la commune de Boisseuil.**

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
La Vice-Présidente,
Eliane BRAILLON

